



ASSURANCE HOMME CLE SECURISEZ VOTRE ENTREPRISE FACE A L'IMPREVU

Une personne essentielle à votre activité peut tout changer.

Dirigeant, associé stratégique, expert technique ou commercial... Que se passe-t-il si cette personne devient indisponible (décès ou invalidité) ?

L'assurance Homme Clé vous permet d'anticiper et de protéger votre entreprise.

Pourquoi souscrire ?

-  Préserver la continuité de l'activité
-  Compenser une perte de chiffre d'affaires
-  Financer le remplacement ou la réorganisation
-  Rassurer vos partenaires financiers
-  Valoriser l'entreprise en cas de cession ou transmission

Comment ça fonctionne ?

- L'entreprise souscrit le contrat et désigne la ou les personnes indispensables.
- En cas de décès ou d'incapacité, elle perçoit un capital ou des indemnités journalières.
- Les fonds sont librement utilisables pour faire face aux besoins urgents.

Pour qui ?

- Dirigeants de PME/TPE.
- Associés stratégiques.
- Cadres ou experts indispensables.
- Toute personne dont l'absence mettrait en péril l'activité.

Quelle fiscalité ?

Les cotisations peuvent être déductibles du résultat imposable de l'entreprise (sous conditions).

Les indemnités perçues sont imposables.

Anticiper, c'est protéger.

Ne laissez pas l'imprévu fragiliser votre entreprise.

Parlez-en avec votre assureur.